
 <p>Université de Bretagne Occidentale</p>  <p>UNIVERSITÉ RENNES 2</p>	<p>MASTER MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION (MEEF)</p> <p>Mention second degré</p> <p>Parcours BRETON</p>
--	---

Objectifs

Le master vise à l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice du métier de professeur spécialisé dans la discipline « breton » :

- former des enseignants de la discipline à intervenir aux différents niveaux de l'enseignement secondaire,
- acquérir des outils méthodologiques.

Contacts

Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE) de Bretagne

- reprise-etudes@inspe-bretagne.fr

Université de Bretagne Occidentale

- Bureau REVA : reva@univ-brest.fr / <http://www.univ-brest.fr/formation-continue/menu/VALIDATION-DES-ACQUIS-TRAVAIL/> / 02 98 01 83 97
- Scolarité : service.scolarite@univ-brest.fr
- Service d'information, orientation, insertion : CAP'AVENIR : capavenir@univ-brest.fr / <http://www.univ-brest.fr/menu/formation/Insertion-professionnelle/> / 02 98 01 63 17

Université Rennes 2

- Bureau REVA : reva@univ-rennes2.fr / <http://www.univ-rennes2.fr/sfc/valoriser-ses-competences/> / 02 99 14 20 38
- Scolarité : <http://www.univ-rennes2.fr/breton-celtique/> / 02 99 14 17 02
- Service d'information, orientation, insertion : SUIO-IP : Pole-formation-emploi@univ-rennes2.fr / <http://www.univ-rennes2.fr/> / 02 99 14 13 91 / 02 99 14 13 87
- Réseau social RESONANCES : <http://resonances.univ-rennes2.fr>

DOMAINES	COMPETENCES ASSOCIEES
Inscription de son action dans le cadre institutionnel	<ul style="list-style-type: none"> ▪ faire partager les valeurs de la République (CC1*) ▪ inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école (CC2*) ▪ agir en éducateur responsable et selon les principes éthiques (CC6*)
Inscription de son action dans son environnement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ coopérer au sein d'une équipe (CC10*) ▪ contribuer à l'action de la communauté éducative (CC11*) ▪ coopérer avec les parents d'élèves (CC12*) ▪ coopérer avec les partenaires de l'école (CC13*)
Maîtrise des contenus disciplinaires et de leur didactique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique (P1*) : <ul style="list-style-type: none"> • maîtrise de la civilisation bretonne • maîtrise de la littérature bretonne • traduction (version/thème) de textes à finalités diverses • maîtrise de la grammaire et de la linguistique bretonnes • maîtrise des techniques de rédaction en breton • maîtrise et pratique de la langue orale ▪ maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement (P2*) ▪ maîtriser les savoirs disciplinaires et didactiques d'une seconde discipline : français, histoire géographie, anglais ou mathématiques**
Conception et mise en œuvre de son enseignement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves (P3*) ▪ organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves (P4*) ▪ évaluer les progrès et les acquisitions des élèves (P5*) ▪ connaître les élèves et les processus d'apprentissage (CC3*) ▪ prendre en compte la diversité des élèves (CC4*) ▪ accompagner les élèves dans leur parcours de formation (CC5*)
Analyse et adaptation de sa pratique professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> ▪ s'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel (CC14*) ▪ conduire un travail de réflexion sur une question professionnelle en relation avec la recherche

* La formation prend appui sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation dont la liste est établie par l'arrêté du 1^{er} juillet 2013, en particulier les compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation et les compétences communes à tous les professeurs. Le résumé de ce référentiel se trouve en page 4 de ce document.

** Le professeur de breton est susceptible d'enseigner une seconde discipline (double valence au concours).

Compétences transversales

Communication

- Maîtriser la langue française à des fins de communication (CC7*)
 - Rédiger des rapports, des synthèses, des fiches de lecture...
 - Exposer, prendre la parole en public
 - Argumenter, défendre un point de vue
- Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier (CC8*)

Traitement de l'information

- Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier (CC9*)
- Rechercher et sélectionner de l'information ou des ressources (Internet, BDD, centre de documentation, etc.) en fonction de l'usage

Débouchés

- Professeur dans l'enseignement secondaire après la réussite au concours de recrutement
- Métiers de la formation : formateur, ingénieur de formation ou ingénieur pédagogique
- Métiers de la recherche : poursuite d'études vers un doctorat (portant notamment sur la didactique, la pédagogie,...)
- Concours de la fonction publique

Fiches ROME : K2107, K2111

Environnement professionnel

- Etablissements d'enseignement (public, spécialisé, privé)
- Organismes de formation (GRETA, CFA, IFSI, AFPA...)
- Services formation des établissements publics et parapublics
- Associations

Références de stages

Stages en établissement scolaire du second degré

Thèmes de stages

- Master 1 : stages d'observation et de pratique accompagnée :
 - Observer le fonctionnement d'une classe, d'un établissement scolaire
 - Observer une pratique pédagogique en milieu scolaire
 - Prendre en charge des séances pédagogiques
- Master 2 :
 - Stage en responsabilité pour les lauréats du concours :
 - Exercer les fonctions d'enseignant
 - Stage de pratique accompagnée pour les non lauréats :
 - Prendre en charge des séances pédagogiques

Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (extraits)

(Arrêté du 1^{er} juillet 2013 – JO du 18 juillet 2013)

I. Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation

- CC1. Faire partager les valeurs de la République
- CC2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école
- CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
- CC4. Prendre en compte la diversité des élèves
- CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
- CC6. Agir en éducateur responsable et selon les principes éthiques
- CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication
- CC8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier
- CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier
- CC10. Coopérer au sein d'une équipe
- CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative
- CC12. Coopérer avec les parents d'élèves
- CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école
- CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

II. Compétences communes à tous les professeurs

- P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
- P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement
- P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves
- P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
- P5. Evaluer les progrès et les acquisitions des élèves

III. Compétences spécifiques aux professeurs documentalistes

- D1. Maîtriser les connaissances et les compétences propres à l'éducation, aux médias et à l'information
- D2. Mettre en œuvre la politique documentaire de l'établissement qu'il contribue à définir
- D3. Assurer la responsabilité du centre de ressources et de la diffusion de l'information au sein de l'établissement
- D4. Contribuer à l'ouverture de l'établissement scolaire sur l'environnement éducatif, culturel et professionnel, local et régional, national, européen et international

IV. Compétences spécifiques aux conseillers principaux d'éducation

- C1. Organiser les conditions de vie des élèves dans l'établissement, leur sécurité, la qualité de l'organisation matérielle et la gestion du temps
- C2. Garantir, en lien avec les autres personnels, le respect des règles de vie et de droit dans l'établissement
- C3. Impulser et coordonner le volet éducatif du projet d'établissement
- C4. Assurer la responsabilité de l'organisation et de l'animation de l'équipe de vie scolaire
- C5. Accompagner le parcours de l'élève sur les plans pédagogique et éducatif
- C6. Accompagner les élèves, notamment dans leur formation à une citoyenneté participative
- C7. Participer à la construction des parcours des élèves
- C8. Travailler dans une équipe pédagogique